

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

2023-115 AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2024 (BUDGET PRINCIPAL)

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis	x			PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		X		Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	BERTIN Patrick	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	MEYER Didier	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique		x	CAILLON Philippe	Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtitia		

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et L.2121-29 ;

Vu l'article L.232-1 du Code des juridictions financières ;

Considérant que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, le Président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent,

Considérant que le Président est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

Considérant que jusqu'à l'adoption du budget, le Comité syndical peut autoriser le Président d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette,

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer une continuité de fonctionnement des services de TE44,

Considérant qu'il est proposé d'autoriser les dépenses, dans la limite des crédits comme suit :

Affectation de montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2024

BUDGET PRINCIPAL					
Chapitre	Crédits votés au BP 2023 (crédits ouverts) hors reports	Crédits ouverts au titre des décisions modificatives n° 1 à 3	Montant total à prendre en compte (crédits votés hors reports + DM)	Crédits pouvant être ouverts (1/4)	Montant Autorisé par le Comité Syndical
20_ IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 040 100,00 €	68 000,00 €	1 108 100,00 €	277 025,00 €	270 000,00 €
21_ IMMOBILISATIONS CORPORELLES	97 000,00 €	7 200,00 €	104 200,00 €	26 050,00 €	26 000,00 €
23_ IMMOBILISATIONS EN COURS	32 134 861,86 €	5 195 017,16 €	37 329 879,02 €	9 332 469,76 €	9 000 000,00 €
TOTAL	33 271 961,86 €	5 270 217,16 €	38 542 179,02 €	9 635 544,76 €	9 296 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide, à l'unanimité :

- D'autoriser M. le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement 2024 du budget principal avant le vote du budget primitif 2024 dans la limite des crédits précisés ci-dessus.

Délégués en exercice : 24
 Présents : 17
 Pouvoirs : 3
 Votants : 20
 Pour : 20
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Publication effectuée le : 18/12/2023

**Le Président,
 Raymond CHARBONNIER**